

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 3 MAI 2021, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRO-MAIRE MME. RENÉE GIROUX À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19)

Sont présents:

vacant, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absent : Robert Bertrand, Maire (malade)

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021
5. DEMANDE D'APPUI AU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE NATION
6. ACCEPTATION DU CONTRAT POUR LE NIVELAGE – SAISON 2021-2022 ET 2023
7. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
10. FACTURES REÇUES
11. RAPPORTS
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
12. COMMISSION DE LA TOPONYMIE – CHEMIN RÉGINALD
13. COMMISSION DE LA TOPONYMIE – CHEMIN KATHLEEN
14. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
15. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
16. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS
17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)

3. ORDRE DU JOUR

2021-05-059

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

2021-05-060

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

5. DEMANDE D'APPUI AU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE NATION

2021-05-061

ATTENDU QUE les Associations des Lacs de la Petite-Nation se sont jointes pour former le Regroupement de protection des Lacs de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) ne permettent pas aux municipalités de protéger les usages actuellement établis sur notre territoire, notamment la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie;

ATTENDU QUE le Regroupement de protection des Lacs de la Petite-Nation nous demande notre appui pour protéger le territoire des activités minières;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu que le conseil de la municipalité de Mayo appui le Regroupement de protection des Lacs de la Petite-Nation dans leurs revendications.

Adoptée à l'unanimité

6. ACCEPTATION DU CONTRAT POUR LE NIVELAGE – SAISON 2021-2022 ET 2023

2021-05-062

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement & responsable de la voirie a procédé à l'envoi d'offre de services à 3 entrepreneurs de la région pour faire le nivelage des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022 et 2023;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 avril 2021 à 11h00 à huis clos compte tenue de la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE la plus basse soumission provient de la compagnie Excavation JBG Lajeunesse au montant de 61.99\$ du kilomètre. (Même montant pour 2022 et 2023)

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie « Excavation JBG Lajeunesse » au montant de 61.99\$ du kilomètre pour les saisons 2021, 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité

7. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2021-05-063

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 12018 à 12036 :	30 846.08 \$
Paielements en ligne :	7 783.22 \$
Paies :	11 147.31 \$
Grand total :	49 776.61 \$

Adoptée à l'unanimité

10. FACTURES REÇUES

2021-05-064

ATTENDU la réception de la facture de plus de 3 500\$ suivante;

- Marcil-Lavallée 12 072.38 \$

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles et font partie des chèques énumérés dans la résolution 2021-05-063;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement de la facture énumérée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS

11.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage

11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention

11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

12. COMMISSION DE LA TOPONYMIE – CHEMIN RÉGINALD

2021-05-065

ATTENDU QUE suite à la demande d’approbation cadastrale située sur le chemin John, le conseil a accepté la demande de lotissement via la résolution 2021-04-051;

ATTENDU QUE les propriétaires ont demandé de nommer le nouveau chemin, chemin Réginald en l’honneur du père de Curtis Lavell et frère de Richard Lavell;

ATTENDU QUE monsieur Réginald Lavall est né le 11 mars 1944 et décédé le 16 novembre 2014;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenir la thématique de ses noms de chemins sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que le conseil est d’accord pour nommer le nouveau chemin, chemin Réginald en l’honneur de monsieur Réginald Lavell.

Adoptée à l’unanimité

13. COMMISSION DE LA TOPONYMIE – CHEMIN KATHLEEN

2021-05-066

ATTENDU QUE suite à la demande d’approbation cadastrale située sur la route 315, le conseil a accepté la demande de lotissement via la résolution 2021-04-052;

ATTENDU QUE monsieur John Roos a demandé de nommer le nouveau chemin, chemin Kathleen en l’honneur de sa mère qui était propriétaire de ce terrain avec son mari ;

ATTENDU QUE madame Kathleen Roos est née en 1917 et décédée en 2014;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenir la thématique de ses noms de chemins sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu que le conseil est d’accord pour nommer le nouveau chemin, chemin Kathleen en l’honneur de madame Kathleen Roos.

Adoptée à l’unanimité

14. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AM 2021-002

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Guy Roussel, conseiller(e), qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-02 pour modifier le règlement sur la gestion contractuelle. Une copie du projet de règlement est déposée avec l’avis de motion.

Adoptée à l'unanimité

15. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2021-05-067

ATTENDU QUE le projet de loi numéro 67 « Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions » a été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 mars 2021;

ATTENDU QUE ledit projet de loi oblige les municipalités à inclure dans leur règlement de gestion contractuelle et pour une durée de 3 ans, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'identification de son besoin, la municipalité de Mayo favorise tout bien et service québécois;

ATTENDU QUE pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité peut inviter un minimum de deux soumissionnaires ayant un établissement sur son territoire ou celui de la MRC de Papineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais et Ville de Gatineau, compte tenu de la proximité de notre municipalité;

ATTENDU QUE pour les catégories de contrats que la municipalité, aux fins d'identifier les fournisseurs ayant un établissement au Québec, la municipalité peut également constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste le cas échéant, doit être favorisée;

ATTENDU QU'à compétence égale ou qualité égale, la municipalité peut favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10% avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis d'adopter le projet de règlement numéro 2021-02 pour modifier le règlement sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

16. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-068

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

19 h 46

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Renée Giroux, pro-maire